



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**27 septembre**  
**grève pour l'École**

**11 octobre**  
**journée d'action**  
**interprofessionnelle**

**Éducation**  
**le travail empêché**



GMF

Votre vocation  
est d'enseigner,  
la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE  
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %\*

sur votre assurance  
AUTO



POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €  
OFFERTS\*\*

sur vos assurances  
AUTO et SANTÉ

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur [www.gmf.fr/education-nationale](http://www.gmf.fr/education-nationale)



Assurément Humain

\* Offre réservée aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2011.  
\*\* Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant l'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2011. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr).

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 001 140 - Siège social : 76, rue de Procy 75007 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, Le Sauvageois, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidèle Assistance. Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 03.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28032 Chartres Cedex 03 - Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 03.

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'ADACC-S auprès de GMF Assurances et le Sauvageois.

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Marianne Baby,  
Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz,  
Élizabeth Labaye,  
Jacques Mucchielli,  
Isabelle Sargeni-Chetaud.  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Credit photo  
couverture :  
MUCCHIELLI/NAJA

GMF p. 2  
MAE p. 7  
SCRELEC p. 9  
MGEN p. 31  
CME p. 32

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 5,25 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

- Le spectre de la dette 4  
Mobilisations en cours  
et à venir 6

### publiques

- Sécurité alimentaire 10  
Élections professionnelles 12

### éducatives

- 27 septembre : refuser  
la dégradation de l'École 14  
Formation : Le pire  
était donc possible 16

### c'est demain

- Égalité hommes/femmes 24

## DOSSIER

### Éducation : le travail empêché

Au-delà des mutations du métier liées à celles de la société, les nouvelles politiques éducatives génèrent toujours plus de difficultés à « bien faire son travail », avec des conséquences sur la motivation et la santé... Il y a donc urgence aujourd'hui à retrouver du pouvoir d'agir



© MUCCHIELLI/NAJA

## Rencontre

Elinor Ostrom est la première femme à avoir reçu le Nobel d'économie, en 2009, pour ses travaux sur la gouvernance économique démontrant « comment les copropriétés peuvent être efficacement gérées par des associations d'utilisateurs ».



© NAJA

## édito Investir l'avenir !



**Bernadette Groison**

Face à une crise qui s'amplifie au niveau européen, le gouvernement cherche à convaincre qu'il n'y a pas d'autres choix que l'austérité. Il propose d'un côté des mesures ponctuelles et réduites de taxation des hauts revenus, de l'autre, réforme des retraites, suppressions massives d'emplois publics, RGPP et stagnation du pouvoir d'achat pour les salariés ! L'argument de la dette publique et la logique de baisse des dépenses publiques sont de mauvais choix pour sortir de la crise. Ils servent aussi d'écran de fumée aux mesures nécessaires. Pour relever les défis économiques, scientifiques, culturels et écologiques à venir, la FSU s'adresse aux parlementaires pour agir plutôt sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la fiscalité. Et il est temps de considérer les services publics et la Fonction publique comme des investissements d'avenir créateurs de richesses et facteurs de cohésion sociale ! Les conditions de scolarisation et le manque d'ambition éducative montrent combien il est temps d'investir dans l'Éducation pour assurer la réussite de tous les jeunes. Pour imposer ces débats et peser sur les choix, pour « donner un avenir à la Fonction publique », l'intervention des personnels est indispensable. Rendez-vous notamment dès le 27 septembre avec la grève unitaire dans l'Éducation et le 11 octobre pour une journée d'action interprofessionnelle.

## Éducation : l'Internationale en Congrès

Du 22 au 26 juillet, le congrès de l'Internationale de l'Éducation a réuni au Cap les représentants des personnels de l'éducation de plus de 170 pays, occasion pour les organisations d'échanger sur la situation des systèmes éducatifs dans le monde. L'ambition d'une éducation de qualité, portée par le congrès, se heurte aux politiques de rigueur et d'austérité. Le mouvement syndical doit y opposer des réponses alternatives d'investissement et de développement. Le congrès a également honoré l'action d'une militante turque (Gülçin Isbert), d'une pédagogue québécoise (Pauline Ladouceur). Il appelle les éducateurs de tous les pays à se mobiliser pour faire face aux attaques que subissent l'enseignement public, les enseignants, les syndicats et associations. « Être plus forts afin de faire grandir notre profession ».

Pour lire les résolutions : <http://www.ei-ie.org/fr/>

> EUROPE

# Le spectre de la dette

Au garde à vous devant les exigences des marchés financiers qui spéculent sur la faillite de certains pays (Grèce, Portugal, Irlande) et des agences de notation, les gouvernements des pays développés imposent de manière dogmatique des plans d'austérité qui réduisent les dépenses publiques et sociales, les salaires et les effectifs des services publics, la protection sociale...

En Grèce, par exemple, la cure d'austérité se traduit par une baisse de 25 % des salaires, la diminution du montant des pensions et la privatisation programmée des services publics.

En brisant la croissance et en augmentant le chômage, ces politiques d'austérité renforcent l'effondrement des recettes fiscales et augmentent la dette. Elles aggravent donc la crise au lieu de s'attaquer à ses causes et, un peu partout, les mobilisations grandissent.

En Espagne, l'été a été marqué par le mouvement des indignés « contre la dictature des marchés et la corruption politique ». En Italie, où un plan d'austérité de 45 milliards d'euros est imposé sur deux ans, la CGIL a appelé à la grève générale le 6 septembre. En Israël, plus de 400 000 manifestants ont contesté le 3 septembre les choix écono-



© TRÉVIERS/NAJIA

miques du gouvernement Netanyahu. Au Chili, le mouvement des étudiants contre un système scolaire inégalitaire s'est élargi lors de la manifestation citoyenne du 22 août et la grève nationale des 24 et 25. En France, l'intersyndicale appelle à une journée interpro le 11 octobre. Et la CES appelle à l'euromanifestation du 17 septembre à Wrocław (Pologne) pour dire « Oui à l'emploi et aux droits des tra-

vailleurs, non à l'austérité ».

Dans les pays arabes, les révolutions pour la liberté et la démocratie se poursuivent, avec des fortunes diverses. Après s'être débarrassés de Ben Ali, les Tunisiens n'en ont pas encore fini avec la corruption et ont manifesté le 15 août pour appeler au respect des principes de la révolution. Malgré la résolution du conseil des droits de l'homme de l'ONU, Bachard El Assad continue de réprimer dans le sang les manifestants. En Libye, si Mouammar Kaddafi reste en fuite et ses forces continuent de résister dans quelques bastions, le CNT, qui doit recevoir 15 milliards de dollars débloqués par les grandes puissances, cherche à rétablir l'ordre et à reconstruire le pays ravagé par la guerre civile.

MONIQUE DAUNE

## MÉTIER

### Back-office

On ne les voit pas, ou très peu. Ils ne sont même pas cités dans les chiffres de la rentrée, aux côtés des 800 000 enseignants ou des 12 millions d'élèves. Il faut dire qu'ils ne sont « que » 75 000. Mais leur rôle est indispensable, leur mission tout aussi difficile, et ils ne sont pas épargnés, loin de là, par les suppressions de postes et les restructurations. Eux, ce sont les personnels administratifs de l'éducation nationale. François Ferrette est l'un d'eux, en poste à l'Inspection Académique de l'Orne, dans le service de la division des affaires générales et financières. Il assure le secrétariat administratif des projets « écoles/collèges et cinéma », et depuis peu celui du concours de la Résistance, et du championnat d'orthographe... « J'ai un calendrier plus chargé qu'avant, j'ai dû abandonner la cartographie car je ne pouvais pas assumer toutes les charges ». Ce



François Ferrette

Secrétaire administratif

titulaire d'une maîtrise de géographie et d'histoire a su mettre ses compétences au service des projets pédagogiques. Il travaille d'ailleurs en binôme avec un conseiller pédagogique : « une spécificité que permet encore la marge de manœuvre laissée à l'Inspecteur d'Académie, mais qui risque d'être remise en cause avec le projet de changement de statut de ces derniers ».

Militant et responsable du SNASUB-FSU, François voit chaque année des collègues quitter l'Inspection pour retrouver un peu de stabilité dans les établissements scolaires. « Il y a une grande inquiétude parmi les personnels car, outre les suppressions de postes, ils subissent une instabilité permanente, des changements d'organigrammes, d'interlocuteurs. Le regroupement IA/Rectorat va mettre en difficulté les inspections académiques les plus fragiles, notamment dans notre secteur rural ».

Emmanuel Guichardaz

&gt; SANTÉ

# Amères pilules

Projet de loi sur le médicament, convention médicale, secteur optionnel : des réformes importantes en cours.



L'affaire du Médiateur a suscité émotion et mobilisation et Xavier Bertrand a dû réagir. Un projet de loi « relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé », devrait être débattu à l'automne. Son existence est une première victoire et ouvre la voie à des modifications, mais avec des limites et des insuffisances. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) devient l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ; davantage de transparence, de contrôle, d'indépendance sont attendus de cet organisme.

Mais il n'y a pas de véritable politique du médicament, rien sur le financement d'une recherche publique, capable d'assurer son indépendance face aux laboratoires pharmaceutiques. Le rapport de l'Igas du 21 juin, qui allait jusqu'à demander l'interdiction des visiteurs médicaux et la refonte totale de l'évaluation du médicament, en souhaitant notamment introduire le critère de « valeur ajoutée thérapeutique », n'a pas été repris sur ces points.

Une convention médicale signée entre l'assurance – maladie et les principaux syndicats

de médecins réforme le mode de rémunération des médecins libéraux en généralisant la rémunération sur objectifs de santé publique. Le dispositif vise à « développer la prévention, à améliorer la prise en charge des maladies chroniques et à favoriser l'efficacité et l'organisation du système de soins ». L'objectif est d'encourager « les bonnes pratiques » : davantage de suivi, de prévention (vaccination, dépistage...), d'améliorer l'information du cabinet, moyennant une prime substantielle, attribuée selon un nombre de points correspondant à des critères et indicateurs très stricts. Si les objectifs sont intéressants et l'idée de sortir du strict paiement à l'acte positive, il s'agit ici d'un « paiement à la performance » dont on craint des comportements qu'il pourrait induire (choix de malades ou prescriptions en fonction des points à gagner ?).

De plus, l'UNCAM<sup>1</sup> s'apprête en septembre à généraliser les dépassements d'honoraires sous la forme d'un secteur optionnel qui serait, pour l'instant, réservé aux spécialités dites de « plateau technique » (chirurgiens, gynécologues-obstétriciens et anesthésistes). Les médecins concernés s'engageraient à effectuer au moins 30 % de leurs actes au tarif conventionné ; pour les 70 % restants, le montant des dépassements serait limité à 50 % du tarif remboursable (que les mutuelles devraient rembourser !). En fait, au lieu de poser plus globalement la question d'une juste rémunération des médecins, on crée un nouveau secteur avec le danger majeur d'une généralisation à terme à l'ensemble des praticiens.

ELIZABETH LABAYE

1. Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie.

**Dépendance**  
Nicolas Sarkozy a finalement renoncé à présenter sa réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie, faute de pouvoir faire passer comme il l'espérait, une privatisation croissante de son financement, face à l'hostilité syndicale, associative et mutualiste, et dans un contexte préélectoral. Pour autant, il faut rester vigilant et continuer à traiter la question, car le projet de loi de financement de la sécurité sociale pourrait parfaitement servir de support à des mesures « techniques » ou « d'ajustement » pernicieuses. Surtout, il y a besoin d'une réforme ambitieuse du financement et de l'organisation de la prise en charge de la dépendance (personnels, structures, aide matérielle...) et on est loin de l'objectif d'un droit universel de compensation du handicap et de la perte d'autonomie que nous exigeons.



## Les mutuelles santé encore taxées

L'une des mesures du plan Fillon prévoit de modifier la taxation des contrats « responsables et solidaires », de 3, 5 % à 7 %, tandis que les contrats « non responsables » voient leur taxation diminuer de 9 à 7 % ! Ainsi, ce sont encore des millions que vont devoir déboursier les mutuelles, qui ne possèdent pas les marges du secteur lucratif ! Par exemple, la MGEN reverse en prestations environ 98 % de ses recettes ! Ce nouveau prélèvement, qui s'ajoute aux taxes décidées les années précédentes va donc peser sur les prestations qui ne pourront être améliorées, ou sur les cotisations susceptibles d'augmenter ! Les salariés modestes, les classes moyennes pour lesquelles l'acquisition d'une complémentaire santé est déjà difficile, vont être particulièrement pénalisés. Les 7 millions de fonctionnaires mutualistes sont évidemment concernés. La mutualité mène campagne, notamment auprès des parlementaires pour faire rejeter cette mesure.

## Retraités dans la rue le 6 octobre

Réunies le 30 août, les unions syndicales de retraités (à l'exception de l'UCR-FO et de l'UNIR-CGC) et la FGR-FP dont sont membres une quinzaine de syndicats de la FSU, ont décidé d'appeler à manifester massivement le 6 octobre.

Informée par l'inter-UCR, la SFR-FSU a immédiatement proposé de se joindre à cet appel national et demandé à toutes les sections départementales de participer aux réunions unitaires qui permettront d'assurer la réussite de cette journée de mobilisation. Le renvoi à 2012 du dossier de la perte d'autonomie, le besoin de financement de l'APA dans plusieurs départements, le plan austérité du 24 août qui pèsera sur le pouvoir d'achat des retraités, font de cette action un impératif.



> RENTRÉE

# Mobilisations en cours et à venir



Hausse du chômage, austérité, risque de récession..., les conséquences de la crise continuent de peser lourd en cette rentrée. Gouvernement et patronat s'entendent pour profiter des injonctions spéculatives sur les États et de la fragilisation de l'euro pour accentuer les politiques de rigueur budgétaire, faire pression sur les salaires, remettre en question les droits à l'Éducation, à la Santé.

Face à la tourmente qui agite l'économie européenne et aggrave le chômage et la précarité du travail pour des millions d'Européens, la solidarité européenne est nécessaire et urgente. La Confédération européenne des syndicats (CES) organise une nouvelle euro-manifestation en Pologne le 17 septembre à l'occasion de la réunion des ministres de l'éco-

nomie et des finances (ECO-FIN). Ce sera aussi au cœur de la mobilisation anti-G20 à Cannes début novembre. En France, Dans plusieurs secteurs, s'annoncent d'ores et déjà des mobilisations dans les semaines qui viennent : le 27 septembre grève unitaire dans l'Éducation, opération vérité le 24 septembre dans la Santé, actions aussi à la Culture (BNF, DRAC), chez les personnels santé-sociaux...

Au-delà de toutes ces mobilisations, de celles en cours dans les entreprises, l'intervention collective des salariés est indispensable pour peser sur le gouvernement, le patronat mais aussi les débats parlementaires. C'est pourquoi l'intersyndicale (CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA) réunie dès la fin août pour réagir aux annonces de François Fillon a décidé d'appeler le jeudi 11 octobre à la mobilisation dans un cadre interprofessionnel. Les modalités (manifestations, grèves...) en restent à préciser dans les prochains jours. Cette journée devra se décliner fortement dans une Fonction Publique, particulièrement touchée par la RGPP et l'instrumentalisation de la dette pour réduire encore les dépenses publiques.

CLARA CHALIGNY

## Mardi 11 octobre 2011, action nationale interprofessionnelle

CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires dénoncent ensemble le caractère injuste et inéquitable des « mesures d'urgence » annoncées par F. Fillon dont la facture sera principalement supportée par les salariés et les consommateurs.

Elles considèrent que d'autres mesures sont urgentes et nécessaires :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et rouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Partout, le débat sur le contexte, les enjeux et les modalités (manifestations, rassemblements, arrêts de travail, etc.) est nécessaire pour réussir cette journée.

La MAE  
**N°1**  
depuis  
80 ans !

# ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE



Pour être enseignant,  
nous savons qu'il faut avoir la flamme...  
...et des élèves bien assurés !

Obligation légale pour toutes les activités facultatives et fortement recommandée pour les activités obligatoires (Circulaire n°88-208 du 29/06/1988 du Ministère de l'Éducation Nationale)

#### Engagements MAE

- Éviter les conflits entre parents et enseignants
- Éduquer pour prévenir les risques
- Couvrir au mieux les accidents



Protéger est un métier  
[www.mae.fr](http://www.mae.fr)

Information sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)

## Samu social

Xavier Emmanuelli, président fondateur du Samu social, a annoncé sa démission de la structure qu'il dirigeait depuis 1993, pour protester contre le désengagement de l'État dans l'hébergement d'urgence des SDF. Sa démission, qui sera effective en octobre, est un cri d'alarme contre les coupes drastiques dans le budget alloué au Samu social (financé à 92 % par l'État). Avec 90 millions d'euros en 2011 contre 110 millions en 2010, la prise en charge hôtelière des SDF se trouve rabotée de 25 % et la suppression en Ile-de-France de 5 000 nuitées par jour risque d'avoir des conséquences dramatiques pour les enfants, femmes et hommes sans abri. Dans le contexte actuel de paupérisation avérée de la société française, le Samu social doit retrouver les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.



DR

> ENQUÊTE

# Plus de pauvres en France

L'enquête annuelle sur les niveaux de vie en France, parue fin août, a livré des chiffres accablants : le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté entre 2008 et 2009.



© TRÉVIER/ANJA

Le « Président du pouvoir d'achat » apparaît pour ce qu'il est : un slogan creux et surtout mensonger. En France, le nombre de pauvres s'accroît. L'INSEE a révélé ainsi que 13,5 % de personnes vivaient en 2009 avec moins de 954 euros mensuels, soit un demi-point de plus qu'en 2008. À noter que ce taux dépasse les 10 % chez les actifs, soit une augmentation de 0,6 point par rapport à 2008.

Et on constate que les écarts se creusent entre les plus riches et les plus pauvres. Le revenu de ces derniers a baissé de 1,1 % par rapport à 2008, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, il augmente de

0,7 %. Pour l'INSEE, le niveau de vie des 10 % de ménages les plus aisés est ainsi supérieur à 35 840 euros annuels en 2009, soit 3,4 fois plus que celui des 10 % des plus modestes. Une présentation qui sous-estime les écarts réels, souligne Gilles Raveaud, maître de conférences en économie à l'Institut d'ÉTUDES Européennes de l'université Paris 8 Saint-Denis, car elle ne tient pas compte des différences de patrimoine, ni des revenus extrêmes. Denis

Clerc, du magazine « Alternatives Économiques », estime que si l'on s'intéresse au rapport entre le revenu salarial moyen perçu par le dernier décile (la part des salariés les plus modestes) et celui perçu par le premier décile (les plus aisés), ce rapport explose à... 61.

Le chômage est bien entendu le fait marquant de cette année et la cause première de ces mauvais chiffres. Mais en 2009, la crise ne faisait que débiter et n'a fait qu'empirer ces derniers mois. Ce qui fait craindre à Julien Lauprêtre, président du Secours Populaire Français, un « raz-de-marée de la misère ».

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Dix de der...

Après avoir joué avec les nerfs des étudiants en émettant des réserves au cours de l'été... le 25 août, le ministre de l'enseignement supérieur a fini par s'engager à verser le 10<sup>e</sup> mois de bourses pour l'année 2011-2012. Une annonce qui n'est qu'une confirmation (la promesse a été faite en septembre 2009 par le Président lui-même), et déjà à moitié concrétisée (50 % de ce dixième mois a été versé en septembre dernier), mais qui permet, in fine, d'afficher un effort à l'égard des jeunes malgré le contexte de rigueur. Et pourtant... Au même moment l'UNEF rendait publique son enquête sur le coût de la vie étudiante, qui augmente de 4,1 % en 2011-2012, soit deux fois plus vite que l'inflation (2,1 % selon l'INSEE). Cette hausse est tirée vers le haut par la flambée des loyers à l'emménagement (+8,9% à Paris et +1,9 % en région) et l'absence de revalorisation réelle des aides au logement (APL/ALS). L'indice de l'augmentation du coût de la vie est fortement impacté par l'augmentation importante des frais décidés par le gouvernement. Les dépenses obligatoires telles que les frais d'inscriptions, le montant de la cotisation à la sécurité sociale et le prix du ticket RU augmentent de 4,4 %. Autant dire que, par ses choix politiques, le gouvernement est bien responsable de la paupérisation du milieu étudiant.

# Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 3 200 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

## Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à plus d'un million d'élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

## Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 100 tonnes de piles et de batteries ont été collectées via le programme de collecte et de traitement :

« Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

## Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur [www.screlec.fr](http://www.screlec.fr)

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



## Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur [www.batribox.fr](http://www.batribox.fr)

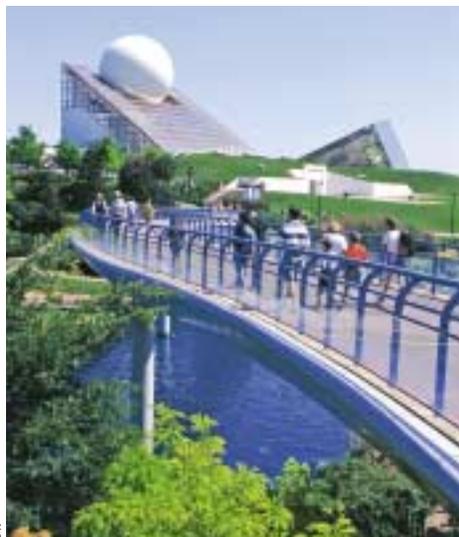
## Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation.



> GOUVERNEMENT

# L'impasse de la rigueur...



DR

Pas d'augmentation de la TVA pour les parcs d'attraction chers à Raffarin. Ici le Futuroscope de Poitiers.

Nouveau compromis au sein de la droite gouvernementale, les parcs d'attraction chers à Raffarin ne verront donc pas leur TVA augmenter... C'était pourtant une des mesures annoncées par F.Fillon le 24 août, avec une remise en cause bien modeste d'autres niches fiscales ou de la défiscalisation des heures supplémentaires dans le cadre du plan gouvernemental anti-déficits prévoyant notamment 11 milliards d'euros « d'économies » en 2012.

Les hauts-revenus taxés de manière marginale et provisoire à partir d'un seuil qui va en exonérer une large part des bénéficiaires du « bouclier fiscal » (200 millions sur un plan de 11 milliards) en ressortent d'ailleurs quasiment indemnes. La réforme de l'ISF (2 milliards de recettes fiscales en moins !) n'est pas remise en cause alors que les mesures annoncées s'inscrivent

toujours dans une politique d'austérité pénalisant essentiellement les salariés et hypothèquent toute sortie réelle de la crise. Ce plan injuste et inefficace à long terme arrive en même temps qu'une campagne orchestrée avec la menace du triple A pour justifier de la « règle d'or » censée limiter autoritairement les déficits publics. Il est essentiellement centré sur les exigences du pacte de compétitivité européen.

S'il y a déficits publics, ils sont moins dus à des dépenses publiques nécessaires pour tous et de plus en plus réduites ces dernières années qu'à un défaut de recettes cumulé depuis plusieurs années. Or en refusant d'aligner le taux d'imposition des grands groupes industriels sur celui des PME et TPME, en n'examinant pas toutes les possibilités offertes par certaines niches fiscales et sociales qui ne profitent qu'aux foyers fiscaux les plus riches (dispositif locatif Scellier ou services à domicile) et en refusant tout examen d'une réforme de la fiscalité, le gouvernement se prive encore d'importantes recettes. De plus la taxation des contrats d'assurance santé mettrait à mal les mutuelles aggravant ainsi des difficultés d'accès au soin.

Conséquence de ces annonces, le Parlement prépare actuellement un collectif budgétaire. Outre les mobilisations à venir, la FSU a décidé de s'adresser aux parlementaires pour dénoncer les choix gouvernementaux et proposer au contraire d'agir sur plusieurs leviers : la relance de l'emploi, l'amélioration du pouvoir d'achat et la revalorisation des salaires et des retraites, la fiscalité et de nouvelles recettes, les investissements productifs pour l'avenir que sont les Services publics et la Fonction Publique.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## Pas de recul du chômage

Le chômage touche aujourd'hui 9,5 % de la population active, taux le plus élevé depuis 1999 : 2,7 millions de chômeurs de catégorie A et 4,103 millions de personnes inscrites au Pôle emploi. La décreue du chômage des premiers mois de l'année n'aura pas résisté à l'été, notamment pour les jeunes, les plus de cinquante ans et les chômeurs de longue durée, malgré l'optimisme des annonces gouvernementales. Heureusement encore loin des 20 % de chômeurs de l'Espagne ou des 13,7 % de l'Irlande, la France se classe dans la moyenne européenne (9,9 % en mars 2011) tout en décrochant des pays d'Europe du Nord (6 % en Allemagne, 4,2 % aux Pays-Bas ou 7,4 % au Danemark). Les baisses de l'emploi dans l'intérim et des offres recueillies par Pôle Emploi rendent la situation extrêmement tendue.



© CADIEUNAJA

## Audit citoyen sur la dette

Attac a lancé un appel à la constitution d'un Comité pour l'audit citoyen de la dette publique. Il vise notamment à rassembler données et analyses pour comprendre et mettre en débat dans la société l'origine et l'état actuel de la dette publique, à recueillir témoignages et propositions sur l'origine et l'avenir de la dette publique, afin de permettre à tous de s'emparer de la question et de lutter contre la pensée unique déversée dans les médias. Il s'agit aussi d'interpeller pouvoirs publics, élus et candidats sur leurs projets, afin de stimuler une réflexion sur les alternatives aux politiques d'austérité. Après la réunion des Attac d'Europe à Fribourg cet été, une coordination avec d'autres initiatives européennes et internationales sur le même thème est envisagée. La FSU a participé à la première réunion de lancement du comité le 30 août.

> FONCTION PUBLIQUE

## Élections professionnelles en octobre 2011 : VOTEZ!



Le 20 octobre (du 13 au 20 octobre dans l'éducation nationale), se dérouleront les élections professionnelles dans la Fonction Publique d'État et la Fonction Publique Hospitalière. Dans la plupart des ministères (justice, agriculture, MEDDTL...), elles permettront de désigner les représentants aux Comités techniques (ministériel, régional, local) et ceux des Commissions Consultatives Paritaires (pour les contractuels). Pour certains corps, ces élections seront également l'occasion d'élire les délégués aux Commissions administratives paritaires aux différents échelons.

Pour la première fois, tous les représentants aux CT seront directement élus par un vote sur sigle, et non pas désignés en fonction des résultats des CAP. Nouveauté encore : y voteront ensemble fonctionnaires et non-titulaires.

Les syndicats de la FSU présentent également des candidats dans les CAP.

Dans l'éducation nationale, le vote est exclusivement électronique et se déroulera du 13 au 20 octobre, avec un identifiant reçu par courrier.

La FSU est la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'État. Nombre de ses syndicats sont majoritaires dans les corps qu'ils représentent.

Ces élections, les premières suite aux accords de Bercy, vont déterminer la représentativité des différentes organisations syndicales. C'est dire si les enjeux sont importants : en termes de participation tout d'abord, traditionnellement forte mais un certain nombre d'électeurs peuvent être troublés par les nouvelles modalités et le nombre de votes à émettre ; et en termes de résultats pour la FSU et ses syndicats. Il s'agira notamment de renforcer l'implantation des représentants des personnels, et développer un syndicalisme unitaire, de transformation sociale, pour exiger une autre politique pour les services publics, les conditions de travail et les salaires.

MARIANNE BABY

## Des livres à la poubelle

Depuis 1996, à la BNF, un espace ouvert à tous, et non seulement aux chercheurs, comme c'était traditionnellement le cas, proposait en libre accès de nombreuses publications, diversifiées et ambitieuses. Malgré

le succès de la formule la direction cherche à imposer une réforme de cette bibliothèque d'étude, qui, à terme, en détruira la richesse et l'originalité.

La Section FSU de la BNF dénonce la disparition progressive et silencieuse de « dizaines de milliers de livres » au nom d'une modernisation des espaces, de convivialité et de confort.

La réduction de l'offre documentaire s'accompagne d'une diminution sans précédent des budgets d'acquisitions pour l'ensemble de la bibliothèque...

Pour signer l'appel lancé par les personnels :

<http://sursautbnf.wordpress.com/>

## Parc National des Cévennes en ébullition !

Grève et interpellation de son Conseil d'administration le 7 juillet dernier. Après leur mouvement au printemps, les personnels des corps de l'Environnement et contractuels du parc national des Cévennes sont de nouveau en lutte. L'établissement public compte 89 emplois permanents et a déjà subi 4 suppressions en 2010 ; 3,5 postes devraient à nouveau disparaître d'ici 3 ans. La direction du Parc tente, au pas de charge et sans concertation, de faire approuver par son Conseil d'Administration une réorganisation des missions et des métiers qui déstabilisent l'établissement.

Objectifs : d'abord redéployer les personnels vers le territoire des communes adhérant au Parc en affaiblissant les moyens mis sur la protection de la Zone Cœur (ex-zone centrale), remplacer les gardes moniteurs, par des « conseillers » en tout genre.

Cette réforme affaiblit le Corps des Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement qui ne seront plus que 16 si ce projet aboutit, une disparition des femmes et hommes de terrain, répartis dans les vallées, qui ont construit ce Parc National!

En toile de fond : permettre au Ministère de créer trois nouveaux Parcs Nationaux en puisant les moyens supplémentaires nécessaires sur les Parcs existants. L'intersyndicale SNE-FSU/CGT du Parc National des Cévennes appelle à une mobilisation prolongée en défense de l'avenir du Parc National et demande une reprise de la concertation pour la prise en compte des propositions du personnel.

# Sécurité alimentaire ?

Les empoisonnements et les infections dus aux produits alimentaires font périodiquement la Une de l'actualité. Et posent question de la sécurité alimentaire, des réglementations et des contrôles.

« Bactérie tueuse, agent pathogène, souche multi-résistante... », les qualificatifs dans les médias de la fameuse E. Coli responsable de graves intoxications en Allemagne et

les suspicions et alertes qui se sont succédées au mois de juin dernier ont certes profondément affecté un secteur agricole déjà fragilisé mais aussi mis en lumière les difficultés liées à la délocalisation systématique des productions, à l'organisation de la distribution et à la difficulté d'assurer la traçabilité des produits alimentaires en Europe.

Quelques années après d'autres crises sanitaires d'ampleur, de la « vache folle » (ESB) à la grippe aviaire ou la contamination d'aliments par la dioxine, sont apparus à nouveau à la fois la fragilité de la chaîne de production alimentaire et la nécessité de plus en plus grande de contrôles sanitaires efficaces.

Cette crise sanitaire, inédite parce qu'elle mettait en cause un secteur des fruits et légumes traditionnellement considérés comme aliments bénéfiques pour la santé, a mobilisé nombre de structures publiques, montrant l'importance du travail de veille scientifique et d'anticipation dans de telles circonstances. Ainsi l'ANSES, l'agence nationale de sécurité sanitaire, (voir ci-dessous) a pu fournir rapidement aux laboratoires européens un protocole de détection rapide de la bactérie E. coli à l'origine de l'infection. Au niveau européen pourtant, alors que l'Agence Européenne de sécurité alimentaire,

l'AESA, avait été fondée spécifiquement pour la gestion de ce type de risque après la crise de la « vache folle », ce sont davantage des logiques liées aux marchés agricoles et à la concurrence qui ont pesé que de véritables coopérations entre états.

## De l'étable à la table, de la fourche à la fourchette...

Dans les pays où la « sécurité alimentaire » est convenablement assurée (c'est-à-dire l'accès en quantité suffisante à la nourriture, et c'est loin d'être le cas dans de nombreux pays du monde!), la maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments devient une préoccupation majeure des consommateurs : quelle agriculture promouvoir ? quel rôle des services publics ? Quelle responsabilité des acteurs de la chaîne alimentaire ?

C'est d'abord au niveau des différents pays que se sont organisées les procédures de contrôle et d'alerte sanitaire. Les modifications de modes de production et distribution ont progressivement imposé des coopérations inter-états puis des références internationales comme le Codex alimentarius. Mais la réglementation européenne dite du « Paquet hygiène » (votée entre 2002 et 2004) qui vise à prévenir les dangers avec une obligation de résultat, laisse paradoxalement plus de liberté aux responsables d'établissements de Production ou de Restauration sur les moyens d'y arriver. Les « guides de bonnes pratiques » mis en place par les filières professionnelles, de même que les Normes et référentiels utilisés par l'agroalimentaire sont interprétés de manières diverses dans un contexte de globalisation en forte évolution. La responsabilité de la sécurité des aliments incombe désormais en premier lieu au producteur qui les met sur le marché, ce qui entraîne des diminutions du contrôle assuré par l'État et de ses modalités d'action.

Au contrôle de « premier niveau », qui est encore assuré par l'État et effectué directement sur le produit, se substituera une supervision officielle



© TRÉVIERS/ANAVA

La responsabilité de la sécurité des aliments incombe désormais en premier lieu au producteur.

en France traduisaient d'anxieuses interrogations sur de nouveaux risques sanitaires à l'échelle européenne. Concombres espagnols, graines germées anglaises, fenugrec égyptien...

## ANSES et AFSSA

Fusionnée dans l'ANSES depuis juillet 2010, l'AFSSA (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation), est chargée :

- D'une mission d'évaluation des risques nutritionnels et sanitaires qui intègre l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.
- D'une mission de recherche et d'appui scientifique notamment en matière de maladies d'origine animale.
- De l'évaluation des bénéfices/risques sur les conditions d'emploi des produits phyto-pharmaceutiques.

Elle n'a qu'un rôle consultatif, sauf en matière de médicaments vétérinaires. Elle émet des avis lorsqu'elle a été saisie d'une question par les pouvoirs publics, généralement dans le contexte d'une crise sanitaire.



la maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments devient une préoccupation majeure des consommateurs.

© CADIEU/NAJA

de second niveau du système de maîtrise sanitaire mis en place par les professionnels.

### En France

Les consommateurs bénéficient (souvent sans le savoir !) d'un Service public chargé de garantir la sécurité alimentaire. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'alimentation) et le ministère des finances (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) sont conjointement chargés du contrôle des aliments. Dans chaque département, des services vétérinaires, des agents du Ministère de l'Agriculture inspectent et contrôlent dans les élevages, les abattoirs, les usines de transformation... Mais ces services ne sont pas épargnés par la RGPP : baisse drastique des effectifs, recours massif à la précarité, conditions de travail sans cesse dégradées ont justifié déjà de fortes mobilisations et une résistance à de dangereuses tentatives de modifications de la législation.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## 3 questions à Jean-Claude Gautier : « Un service public acteur et superviseur »

### Le contrôle de l'État est-il satisfaisant aujourd'hui ?

Avec la fusion des différents services intervenant sur la chaîne alimentaire au niveau départemental, on aurait pu espérer une amélioration de l'intervention de l'État. Mais cette fusion avait surtout pour but de réduire les coûts et les moyens. Donc, comme dans beaucoup de services publics, le système fonctionne encore relativement correctement mais il repose essentiellement sur l'engagement permanent des agents qui « assurent », souvent au péril de leur santé. La corde se tend un peu plus chaque jour.

### Quelles conséquences d'un renforcement de l'auto-contrôle des industriels ?

L'auto-contrôle est un dis-

positif obligatoire afin que les industriels assument leur responsabilité mais c'est aussi un argument commercial. On comprend les limites de la démarche : un système reposant majoritairement sur le seul engagement des industriels et misant sur les « vertus » du marché pour s'auto-réguler risque de faire courir de grands risques sanitaires aux consommateurs.

### Que faut-il renforcer ?

C'est d'un renforcement du service public acteur et non plus superviseur dont on a besoin. Il est seul à pouvoir garantir une sécurité sanitaire de l'alimentation au bénéfice des consommateurs. Il faut donc arrêter la suppression des emplois, arrêter de démolir la réglemen-

tation protectrice envers les populations.

La détermination politique devrait être forte pour affronter le lobby agro-industriel et s'engager dans une véritable réforme de modes de production plus respectueux de l'environnement, des animaux et donc des humains. La question récurrente de l'utilisation abusive des antibiotiques dans les élevages industriels doit être mieux réglementée et contrôlée. Il en va de même pour les OGM ou les accélérateurs de croissance des animaux. C'est une demande de la population, c'est un impératif de santé publique.



DR  
Technicien vétérinaire au ministère de l'agriculture.

## En apprentissage dès 14 ans ?

La loi Cherpion, visant à augmenter le nombre de jeunes en formation en alternance, a été publiée au JO du 29 juillet 2011. En prévoyant des « dispositifs d'alternance personnalisés » dès la classe de 4<sup>e</sup> pour « une découverte approfondie des métiers et des formations ainsi qu'une première formation professionnelle », elle donne une assise réglementaire aux 3<sup>es</sup> « prépa-pro » que le ministère veut généraliser l'an prochain après une pseudo-expérimentation cette année pour les substituer à terme aux actuelles 3<sup>es</sup> de découverte professionnelle 6 heures. Permettant aussi l'abaissement de l'âge requis pour entrer en apprentissage (« au moins 15 ans au cours de l'année civile » à condition d'avoir fini le collège, au lieu de 15 ans révolus), elle constitue une nouvelle entorse à la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.



© RIVALDINAVA

> ACTION

# Le 27, refuser la dégradation de l'École



© MIRAINAJA

56 000 postes supprimés en 4 ans, dont 16 000 en cette rentrée, des réformes contestées et combattues de la maternelle à l'université : la grève unitaire du 27 septembre sera l'occasion d'exiger d'autres choix pour l'École.

Tout au long de l'année scolaire précédente, la FSU n'a eu de cesse d'œuvrer à une riposte unitaire de grande ampleur pour dénoncer les choix éducatifs du gouvernement. La Fédération et ses syndicats ont appelé à la mobilisation, à plusieurs reprises (le 6 septembre pour le second degré, le 10 février, le 18 mai pour le 1<sup>er</sup> degré...). Après les manifestations du 19 mars, les principales organisations de l'éducation ont lancé un appel à une journée de grève unitaire, le 27 septembre prochain. Celle-ci est déjà soutenue par les

parents d'élèves (FCPE), les lycéens, les étudiants, les mouvements pédagogiques. Pour la FSU, il s'agit de s'opposer une nouvelle fois aux suppressions de postes programmées dans le projet de budget 2012, avec toujours plus d'élèves accueillis, malgré une fronde croissante, comme en témoignent les prises de position de l'association des maires de France, et de l'association des maires ruraux. Il s'agit aussi de dénoncer une politique éducative qui dégrade l'École publique : réforme de la formation des enseignants calamiteuse, scolarisation des moins de 3 ans abandonnée, nouveaux coups portés aux RASED, éducation prioritaire sacrifiée avec la mise en place des ECLAIR, réforme du Lycée, collèges du socle, développement de l'apprentissage dès 14 ans...

Des choix dont continue à se féliciter le ministre, alors qu'ils signent le renoncement à la réussite de tous les élèves, et ce malgré une opinion publique qui place l'éducation parmi ses préoccupations prioritaires (juste après l'emploi) et qui désavoue les mesures actuelles.

Inscrite dans un plan d'action, autour des 500 débats pour l'éducation et le colloque du 28 septembre à Paris (voir ci-dessous), cette journée de grève est une nouvelle étape pour donner un avenir au système éducatif !

EMMANUEL GUICHARDAZ



F.S.U.

## Colloque

**Mercredi 28 SEPTEMBRE**

de 9 h 30 à 16 h 30

MGEN - 3, Square Max Hymans - 75015 Paris - Métro Montparnasse



F.S.U.

**Donnons un avenir au système éducatif pour la réussite de tous !**

Deux tables rondes :

Matinée

**Faire évoluer l'École : Pourquoi ? Comment ?**

*Avec Christian Baudelot, sociologue, et Jacques Bernardin, enseignant - formateur*

Après-midi

**Quel projet éducatif pour demain ?**

*Avec la participation du Parti Socialiste (Bruno Julliard), Europe Ecologie les Verts (Philippe Meirieu), UMP (Jacques Gasperrin), Front de Gauche (Pierre Laurent), MoDem (Sylvain Canet), NPA.*

&gt; RENTRÉE

# Moins d'école

À en croire le ministre de l'Éducation nationale, les 16 000 suppressions de postes de la rentrée 2011 seraient totalement indolores, et tout ira bien... pour la réussite de chaque élève.



© CADIEU/NAJA

Face à ces déclarations lénifiantes, c'est un tout autre constat que font les personnels en cette rentrée, tant la qualité du service public est attaquée. Mais il convient de rétablir auprès de l'opinion publique la réalité des conditions de rentrée car l'institution a cherché à tous les niveaux à faire les économies les moins visibles afin de ne pas heurter les parents d'élèves à quelques mois des élections présidentielles.

Ainsi, dans le 1<sup>er</sup> degré, les 8 937 postes supprimés se traduisent par la fermeture de 1 500 classes, une remontée des effectifs par classe même en Éducation prioritaire mais aussi par la disparition de nombre d'emplois : disparition de 600 postes de RASED qui privera d'aide 30 000 élèves, de postes de formateurs, fragilisation de l'apprentissage précoce des langues vivantes et la réduction du nombre de remplaçants. Une bonne partie des économies touche par ailleurs la maternelle, où les effectifs explosent et où les moins de 3 ans restent à la porte. Leur taux de scolarisation n'est plus que de 12,6 % au niveau national, contre 34,5 % en 2000 !

Dans le second degré, où la hausse démographique est générale, les chefs d'établissement ont dû jongler pour afficher une rentrée « techniquement » réussie (avec des professeurs en face de tous les élèves). Au-delà des effectifs de classe pléthoriques, nombre d'économies sont réalisées sur tout ce qui se voit le moins : réduction de l'offre d'enseignement, du nombre de cours à effectifs réduits, regroupements anti-pédagogiques, suppression des actions de remédiation et des projets éducatifs, non-respect des horaires nationaux, notamment dans les zones rurales et les lycées professionnels. Les collèves défavorisés sont particulièrement touchés avec des dotations en nette baisse. Le recours aux heures supplémentaires est partout à la hausse. Nombre d'enseignants sont affectés sur 2, 3 voire 4 établissements. Les TZR ayant été affectés dès le début de l'année sur des postes fixes, les problèmes de remplacement risquent de se poser dès le mois de septembre.

Partout, les personnels sont mis dans l'impossibilité d'assurer convenablement leurs missions. Malgré les grands discours ministériels sur la réussite de tous, c'est bien tout ce qui pourrait contribuer à aider les élèves les plus fragiles qui est remis en cause. Et l'insistance ministérielle à développer une individualisation des parcours ne vise qu'à construire une école fortement duale (d'excellence pour les uns, de relégation pour les autres).

L'urgence est bien de se mobiliser contre ces choix délétères pour une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous.

MONIQUE DAUNE

## Rythmes

Dans la synthèse remise à Luc Chatel le 4 juillet dernier, le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires a fait dix propositions dont le ministre semble tenté de ne retenir que celle de raccourcir de deux semaines les vacances d'été ou d'instaurer un zonage avec une plage commune du 13 juillet au 16 août. Récusant toute réflexion qui occulte des questions essentielles comme les conditions d'étude des élèves, les syndicats concernés de la FSU pèseront dans les négociations promises pour élargir le cadre de la discussion et empêcher tout allongement de l'année scolaire qui se traduirait par un alourdissement du temps et de la charge de travail des personnels.



© OUVENAJA

## Croisade !

Les programmes de sciences de la vie en première entrant en vigueur cette année comportent le chapitre « Devenir homme ou femme ». Il s'agit notamment d'« affirmer que si l'identité sexuelle et les rôles sexuels dans la société avec leurs stéréotypes appartiennent à la sphère publique, l'orientation sexuelle fait partie, elle, de la sphère privée » (circulaire du 30 sept. 2010). La « croisade » menée par des associations catholiques et par des députés UMP approuvés par J.-P. Copé, reprochant au programme (ce qui est inexact) et aux manuels de traiter de la théorie du genre, a des relents réactionnaires et homophobes. Elle pose aussi le problème de l'instrumentalisation de l'École à des fins partisans (un manuel d'histoire a également été incriminé en Juin dernier par une association juive).

> FORMATION

## Le pire était donc encore possible ?



© TRÉVIERSINAJA

La réforme de la formation initiale des enseignants est calamiteuse. Plus personne n'en doute, hormis, peut-être, le ministre. Habile communicant, il a rendu public un sondage qui prétend convaincre que tout va bien pour les enseignants stagiaires. Ainsi, la directrice des ressources humaines du ministère considère-t-elle que « cette année de stage a renforcé la motivation des enseignants ». Ca laisse rêveur ! Mais à bien y regarder, même ce sondage calibré sur mesure apporte un démenti au satisfecit que le ministère entend se délivrer : il confirme que les jeunes enseignants ne regrettent pas d'avoir choisi ce

métier et s'en disent satisfaits, mais il souligne aussi les difficultés qu'ils ont rencontrées pour tout ce qui fait le cœur du métier. 70 % ont trouvé difficile de préparer et donner des cours et un contenu de qualité, et pour 84 % il a été difficile d'accompagner les élèves en difficulté. Alors que les nouveaux enseignants aspirent à davantage de formation professionnelle, le ministère répond par de nouvelles dégradations. Pour les enseignants des écoles stagiaires qui avaient commencé l'an dernier auprès d'un maître formateur, à cette rentrée, dans près d'un département sur 3, les stagiaires débiteront seul en classe et 15 départements ne leur proposent même pas le tiers de temps de formation auquel ils ont droit. Le SNUipp a écrit au ministre dès le 25 août pour lui demander de tenir ses engagements. Pour les stagiaires du second degré, selon une enquête du SNES, dans les académies où elles existaient, les décharges de service, notamment insuffisantes, qui permettaient d'organiser la formation des stagiaires, sont supprimées et partout le volume de formation diminue. Pas de quoi, bien évidemment, améliorer les conditions dans lesquelles ces futurs enseignants vont faire leur entrée dans un métier pour lequel la plus grande partie de la communauté éducative continue de revendiquer... qu'il doit s'ap- prendre !

MARIANNE BABY

## Justice des mineurs

Le 4 août le conseil constitutionnel a validé dans sa quasi intégralité la loi sur « la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ». Or, comme le dénonce le SNPES-PJJ-FSU, la création du tribunal correctionnel des mineurs entraîne une « désécialisation » de la justice des mineurs, avec convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal pour enfants et réduction de l'enquête pour le recueil de renseignements sur la personnalité. Inquiétante encore, la décision du Conseil constitutionnel qui remet en cause la fonction d'instruction du juge des enfants, cumulée à celle de jugement.



© TRÉVIERSINAJA

## Une refonte administrative à hauts risques pour 2012

Malgré son rejet unanime par le CSE, un décret « relatif à l'organisation académique » devrait entrer en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Poursuivant un mouvement déjà largement entamé de reconcentration des pouvoirs autour du recteur, cette nouvelle « gouvernance » laisse craindre un affaiblissement du pilotage au niveau départemental et un risque de politisation du système éducatif.

Les recteurs devront définir l'organisation territoriale et fonctionnelle de l'académie, pouvant fusionner ou mutualiser les services. Avec le transfert de certaines de leurs compétences aux recteurs, les IA deviendront des « directeurs d'académie » et ne conserveront qu'une délégation de signature. Pour la FSU, cette reconcentration va accélérer la disparition de certains services départementaux, avec des conséquences en termes de suppressions d'emplois administratifs et/ou d'obligation de mobilité. Pour les usagers, comme pour les personnels relevant d'une gestion départementale, cela se traduira donc par plus d'éloignement et par une dégradation de la qualité du service public. Inscrite dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) cette réforme doit être mise en perspective avec celle des collectivités locales, prévue en 2014. Le département, comme entité administrative et politique, structurant l'implantation des services publics, s'affaiblit au profit du niveau régional/académique. La FSU demande une large consultation des usagers, des élus, des personnels.

# Éducation le travail empêché



***Au-delà des mutations du métier liées à celles de la société, les nouvelles politiques éducatives génèrent toujours plus de difficultés à « bien faire son travail », avec des conséquences sur la motivation et la santé... Il y a donc urgence aujourd'hui à retrouver du pouvoir d'agir***

**Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,  
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Lorsqu'on leur raconte comment des métallurgistes mettent leur santé en danger en prenant à cœur de nettoyer manuellement des hauts fourneaux encrassés par un fuel de mauvaise qualité au lieu de s'en remettre aux procédures mécanisées qui les protègent mais les empêchent de faire du « bon boulot », les enseignants, participant au colloque FSU Ile-de-France sur le travail, se reconnaissent soudain dans une situation de travail pourtant bien loin des salles de classe. Le mauvais fuel, disent-ils, ce sont en particulier des réformes inadaptées aux véritables besoins des élèves, et ils ont le sentiment de s'exposer toujours plus pour réaliser un travail dont ils soient fiers. Bien faire son travail serait, selon Yves Clot, une question particulièrement sensible pour les travailleurs français. L'expression « ce n'est ni

fait ni à faire » ne marque-t-elle pas d'ailleurs souvent le mépris pour un travail jugé « mal fait » ? Or la réalisation du travail dépend de nombreux paramètres, propres à la définition même de l'activité (qu'est ce qu'on me demande de faire ?), mais aussi à la dimension personnelle, à la manière dont chacun fait son travail. S'y ajoutent les relations entre les personnes qui, même informelles, aident chacun à se repérer, ainsi qu'un ensemble de façons de faire et de penser ce que l'on fait qui définissent un « genre » professionnel, non homogène et standardisé, mais admis par le milieu comme manière de faire et d'être dans l'exercice du métier.

Aujourd'hui, pris en étau par des injonctions paradoxales (comme gérer des effectifs toujours plus lourds mais personnaliser encore et encore, ou arbitrer entre la demande institutionnelle et les attentes des élèves...), subissant une surcharge de travail croissante (et apparaissant inutile) allant de pair avec un grand isolement dans l'exercice du métier, les enseignants peuvent-ils encore sereinement faire face aux dilemmes incontournables à toute activité ?

Les dispositifs d'évaluation sont aujourd'hui pensés dans une optique de pilotage du système par les résultats et non pour aider les élèves à réussir. Ils pèsent lourdement sur le climat scolaire, limitent la capacité à innover, augmentent la démotivation.

Dans une société en pleine mutation éducative, sans formation, les enseignants sont-ils contraints au choix entre « dépression et répression » comme le dit Philippe Meirieu ? Bien que résultant de l'organisation du travail, les difficultés rencontrées sont de plus en plus renvoyées à une fragilité personnelle.

C'est pourtant bien « le travail qui est malade », et la seule voie pour « reprendre la main » est d'opposer la solidarité à la concurrence, de développer l'intelligence collective par le travail en équipe pour faire face aux situations complexes. Et sans formation, l'investissement dans la tâche à accomplir pourrait bien être source d'épuisement.

# C'est le travail qui est



L'engagement professionnel est sans cesse contrarié par les conditions d'exercice du métier. Et quand l'écart est trop grand...

Enseigner, c'est s'engager et se mobiliser, cela suppose possibilité d'initiative et de liberté, encouragement de la hiérarchie et respect du travail entrepris, cela implique de la confiance. Les métiers enseignants comme d'autres sont des métiers exigeants et complexes, qui ont besoin aussi du collectif, de l'équipe, non de la concurrence et du chacun pour soi. Ils sont source de plaisir et d'épanouissement et ne devraient pas être source de souffrance.

Mais aujourd'hui, ces métiers sont en voie de dénaturation, et le travail « le bon travail » est mis en cause par les conditions de travail, les nouvelles formes de « management, mais aussi les contenus d'enseignement imposés aux professionnels que nous sommes, trop difficiles ou/et trop longs, parfois fort contestables sur le fond, avec des injonctions de réussite.

Face à des élèves plus divers, plus difficiles, les enseignants ont changé leurs pratiques, mis en œuvre des stratégies d'apprentissage et de réussite, des projets ont vu le jour, parfois

remis en cause à la rentrée suivante. Les efforts faits pour lutter contre l'échec scolaire ont été réduits à néant par l'accroissement des effectifs, la suppression d'un poste, une diminution d'horaires, voire même comme actuellement la négation de la spécificité et de la richesse des enseignements de la voie technologique... La mise en concurrence des établissements, l'obsession des « évaluations » ont encore ajouté à la pression, à l'intensification qui n'est pas forcément ou seulement quantitative.

## on se « débrouille »

L'enseignant « performant » nous dit-on devra pourtant faire en sorte que ça « marche ». Alors on tâche de réaliser des compromis avec les contraintes de la tâche, on adapte, on reconstruit, on se « débrouille » Mais quand les écarts deviennent trop grands entre l'attendu et la réalité de ce qui peut être fait, le stress se renforce. Quand ce que l'enseignant perçoit une moindre qualité de son travail, malgré un surin-

## malade



vestissement pour faire toujours mieux et plus, le stress s'installe durablement entraînant TMS<sup>1</sup> et burn-out, déprime, la fatigue « normale » et dont on récupère devient une usure et une lassitude permanente.

L'exercice du métier parfois trop solitaire conduit parfois à penser qu'on est seul dans sa difficulté, qu'elle est due à sa propre responsabilité. Surtout l'isolement, le repli sont des conséquences de l'organisation du travail, quand l'expérience n'est pas prise en compte ou est niée par la hiérarchie. L'idée du personnel fragile ou « en difficulté », comme on dit pudiquement », fait son chemin, y compris auprès des collègues.

Mais il faut le répéter, ce n'est pas l'enseignant qui est en cause, c'est l'organisation du travail qui lui est imposée, c'est « le travail qui est malade ». C'est donc à l'équipe, au collectif des enseignants de réagir, d'opposer la solidarité à la mise en concurrence, de débattre concrètement des situations de travail, de prendre la main au nom de la qualification et des compétences, de l'expérience, de l'investissement dans la tâche à accomplir.

1. Trouble musculosquelettique.

## « On nous a demandé... »

« Les programmes n'ont pas cessé de changer : 2002, 2007, 2008. Les postes ont été supprimés. On nous a demandé d'évaluer à tout va, sans se poser la question du pourquoi et surtout du pourquoi faire. J'ai senti que ce qui était demandé n'était plus de rendre ces enfants, mes élèves, curieux du monde qui les entourait, avides de vie.

Pire, on me demandait de faire fonctionner ma classe comme une petite entreprise, en installant de la compétition entre les élèves, en me plaçant moi aussi en concurrence avec les collègues. L'école que j'ai aimée, pour laquelle je m'étais tant battue, disparaissait. [...] Souvent, le matin, je pleurais dans ma voiture avant de franchir le portail de l'école, je ne voulais pas fonctionner comme cela [...]. J'ai envisagé ma démission, mais pour faire quoi ? Alors, j'ai pris un poste de ZIL en me disant que cela m'aiderait à mettre la distance nécessaire. Mais c'est difficile de faire le deuil de ses idéaux. »

**Arlette, Professeure des Écoles, Gironde**

« Il faut tellement d'énergie, heure après heure, face aux grands groupes qu'on nous impose, si on n'a pas la disponibilité de santé au niveau psychique, c'est épouvantable. [...] Si je ne suis pas à l'affût, les élèves le sentent et tout le monde s'endort. Le plus difficile, c'est cet état de fatigue. Et puis les copies aussi. »

**Un professeur du secondaire**

« Il y a des choses qu'on a préparées et qui ne se font pas comme on a prévu, parce que je pensais effectivement que moi conduisant la classe c'est plus facile de les amener à écouter que si on envoie un élève, puis un autre. Et c'est vrai que dans ce type de classe, j'envoie les élèves faire les corrections, mais de plus en plus je m'aperçois que j'en viens à une gestion plus collective de la classe, en raison des difficultés de leur dispersion. Donc là j'essaie de les accrocher individuellement, de les interroger individuellement pour que tout le monde arrive à participer un peu. »

**Un professeur de Mathématiques**



© RIVALDINAI

## Carrefour social

Le Carrefour Social, lieu d'échanges et de réflexions autour des questions de santé et qui regroupe la MGEN et plusieurs organisations syndicales dont la FSU, le SNES et le SNUIPP, a réalisé plusieurs enquêtes autour du travail enseignant depuis sa création : l'entrée dans le métier des jeunes enseignants, et « les fins de carrière ». En 2011 une enquête sur la santé au travail, et plus particulièrement les risques psychosociaux et les troubles musculosquelettiques, a été mise en ligne, destinée à l'ensemble des personnels de l'éducation cette fois. Plus de 5 000 enquêtes ont été remplies et sont en cours de dépouillement. Les résultats et analyses seront publiés en Novembre.

## Une enquête IPSOS sur le travail

Selon le baromètre Edenred – Ipsos (septembre 2011), sur la motivation et le bien-être des salariés français, 60 % d'entre eux se disent « satisfaits » ou « très satisfaits » de leur situation professionnelle, chiffre en baisse de quatre points par rapport à 2007. La motivation au travail diminue dans le même temps de 5 %. En tête des facteurs de démotivation : le manque de reconnaissance (26 %), la faiblesse des rémunérations (19 %). La confiance dans le management est érodée, surtout dans le secteur public, et, pour la première fois, les Français se disent « moins souvent heureux » au travail.

# Se réapproprier le



© RIVALDINAVA

Le « plus beau métier du monde » a peut-être du plomb dans l'aile. Pourtant, on peut recréer les conditions d'une appropriation de ses pratiques professionnelles. La FSU et ses syndicats ont des propositions pour retrouver du pouvoir d'agir.

Reprendre la main passe d'abord par mettre un coup d'arrêt aux différentes mesures et notamment celles qui ont visé à dessaisir les enseignants de tout ou partie de leurs prérogatives : des programmes impossibles, à réaliser dans un temps toujours plus resserré, des contenus d'enseignement contestables, des évaluations normatives visant à piloter les pratiques professionnelles, les injonctions multiples et parfois contradictoires au gré des humeurs ministérielles, la

course aux tableaux de bords, aux « machines à cases », la mise en concurrence des établissements... La FSU prône à l'inverse une école qui permet véritablement l'acquisition d'une culture commune scolaire » qui forme aux grands enjeux de société ? qui s'appuie sur des savoirs communs et des savoirs spécifiques, pour élever le niveau de formation et de qualification de tous les jeunes. Une refonte du système éducatif, de ses objectifs est donc indispensable.

## Le travail en chantier

La FSU et ses syndicats ont engagé, depuis longtemps, un travail sur... le travail. Ainsi, en partenariat avec le CNAM, le SNES a mené une étude de 2001 à 2009, concernant respectivement les métiers d'enseignants, de CO-psy et de CPE. Il a donné lieu à la publication de 3 rapports de recherche. Le SNUipp a lancé son « chantier travail » en 2009. Au-delà d'un partenariat avec le CNAM également, il a initié une vaste enquête auprès de

10 000 enseignants, suivie de nombreuses réunions et d'un colloque national en mai 2011 pour débattre du métier et a fait réaliser un film « Une école, des élèves » (vidéos et résultats de l'enquête sur le site [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)). L'Institut de la FSU quant à lui, suite à plusieurs stages et forums, et avec la contribution de plusieurs chercheurs, a publié un ouvrage, « le travail enseignants, le visible et l'invisible », aux éditions Syllepse.

# métier

Les programmes doivent être renouvelés, prendre en compte les évolutions des champs des savoirs, les derniers développements de la recherche.

Or que ce soit pour l'élaboration des programmes, des outils d'évaluation, les enseignants n'ont pas été écoutés. Cette négation de leur professionnalisme, alors même que bien souvent, la Recherche leur donnait raison, est insupportable. Il est grand temps de leur redonner la parole, de les associer à tous les niveaux.

## conditions d'exercice du métier

Les conditions d'exercice du métier doivent aussi être profondément repensées. Ainsi, au primaire, l'affectation de maîtres supplémentaires dans les écoles (le « plus de maîtres que de classes ») doit permettre le travail en équipe, le décloisonnement, les regards croisés sur les élèves. De même, dans le second degré, la dimension collective doit être mieux prise en compte. Cela passe, à tous les niveaux, par des temps de concertation reconnus. Mais il faut aussi développer, dans les établissements, les espaces permettant ce travail collectif (locaux, ordinateurs). Le travail avec les autres professionnels (dans ou hors les établissements : personnels d'éducation, de santé, services sociaux...) est devenu indispensable et doit aussi être pris en compte.

L'échec scolaire, l'impossibilité de déjouer les déterminismes sociaux sont aussi une source de souffrance pour les personnels. Abaisser les effectifs, relancer véritablement l'éducation prioritaire, développer les dispositifs d'aides aux élèves en difficultés avec des enseignants spécifiquement formés, à l'opposé des politiques actuellement mises en œuvre est fondamental.

Pour la FSU, les enseignants doivent rester des concepteurs de leur métier. Ils doivent pour cela pouvoir bénéficier d'une solide formation initiale et continue, qui allie les aspects disciplinaires et didactiques, les pratiques professionnelles et les apports de la Recherche, être reconnus dans leur professionnalisme. C'est bien la condition d'une École de la réussite pour tous.

# Dans les autres secteurs, aussi...

Quels que soient les secteurs d'activité, le travail est aussi source de dynamique personnelle et collective, d'enjeux techniques et relationnels.

S'approprier son travail, maîtriser son activité sont des aspirations largement partagées, nécessaires pour se projeter dans l'avenir. C'est quand les pressions hiérarchiques s'intensifient, quand les objectifs et missions sont brutalement remis en question, quand on n'a plus prise collectivement et individuellement sur ce qui faisait l'essence de son métier que malaise et mal-être gagnent du terrain.

Ce sont ces difficultés qu'ont subies de nombreux salariés ces dernières années, particulièrement dans les Services Publics. Les mutations profondes de structures comme à la Poste ou à Pôle-Emploi (fusion ANPE, ASSEDIC), les modifications brutales dues à une RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) imposant réductions

de moyens et par là réductions de missions et la Réorganisation Territoriale de l'État (RéATE) systématisant l'interministériel autour des préfets de régions combinées avec un « new-management » agressif inquiètent et déstabilisent les salariés.

Les suicides « au travail » à France-Télécom ou plus récemment aux Eaux et Forêts en sont un symptôme tragique. La restructuration des nouvelles directions régionales, la mise en place de directions départementales interministérielles ont mis en évidence les mêmes difficultés : les personnels se retrouvent confrontés à une volonté de combiner voire d'effacer des statuts, des métiers, des cultures professionnelles, des références théoriques et des techniques qui s'étaient

élaborées dans des univers différents.

Au travers de nombreuses recherches, de rapports officiels, les problèmes du travail sont moins occultés, les risques psychosociaux commencent à être reconnus. On ne peut pas s'en contenter et cela appelle d'autres formes d'intervention au sein des collectifs de travail, dans l'entreprise et les services. Les salariés doivent s'approprier ces problématiques pour ne plus les subir. « Dans leur diversité, ceux (les salariés) qui travaillent en « connaisseurs » peuvent « retourner » la situation dégradée dans laquelle ils agissent malgré tout », écrit ainsi Yves Clot dans *Le travail à cœur*. Pour en finir avec les risques psychosociaux (Éditions La Découverte, 2010).



© CADEL/NAJA

# Évaluations et contrats d'objectifs

Les obligations de résultats se multiplient dans les services publics. L'Éducation n'y échappe pas avec la multiplication des évaluations et contrats d'objectifs

Comme dans tous les métiers, les enseignants se heurtent à des dilemmes de travail qui constituent la trame habituelle de l'activité professionnelle. Certains tiennent à la classe (quelle attitude adopter face à un élève qui perturbe l'activité scolaire ? quels choix opérer par rapport au programme ?...) D'autres se situent dans un cadre plus large (comment réagir aux sollicitations, parfois contradictoires, de l'administration ? aux nouvelles injonctions institutionnelles ?...). Mais aujourd'hui, ces dilemmes se multiplient et se durcissent face à la brutalité des politiques budgétaires (comment mener tous les élèves à la réussite quand les conditions d'étude au sein de la classe se dégradent ?) mais aussi dans le cadre d'une généralisation du pilotage par l'évaluation et les indicateurs.

Malgré des variations selon les domaines, la tendance est générale (dans l'Éducation, la Justice, la Police...) et partout, les conditions de l'action professionnelle sont singulièrement transformées par les injonctions à renseigner des indicateurs quantitatifs et par le pilotage du système éducatif par les résultats.

Dans le premier degré, la mise en concurrence des écoles par la publi-

cation des résultats des évaluations nationales a pu être évitée grâce à la mobilisation des enseignants, mais le sentiment d'être contraint dans ses pratiques demeure.

## Pressions administratives

Dans le second degré, les contrats d'objectifs qui imposent des indicateurs chiffrés à atteindre, soumettent les enseignants à une obligation de résultats qui pervertit la notion même d'évaluation des élèves.

Les enseignants qui exercent en collège en ont fait l'amer constat l'an dernier avec le livret personnel de compétences. Non seulement ils avaient obligation de renseigner, pour chaque élève de Troisième, un livret plus que problématique censé rendre compte de la maîtrise (ou non) des 7 compétences du socle en vue de l'obtention du DNB (diplôme national du brevet) mais l'administration a exercé sur eux de multiples pressions pour qu'ils valident le socle pour un maximum d'élèves en lien avec des objectifs fixés à l'avance. Leur évaluation a même été parfois modifiée dans leur dos par le chef d'établissement pour que le collège affiche des statistiques plus « présentables ».

La volonté ministérielle de faire du chef d'établissement l'unique évaluateur des personnels enseignants du Second degré dans le cadre d'une individualisation des carrières participe de ce changement profond du métier d'enseignant, avec passage du statut de concepteur à celui de simple exécutant soumis.

## Injonctions et contrôles

Le pilotage actuel du système éducatif subit un mouvement contradictoire : d'une part une injonction à la liberté et au renforcement de l'autonomie des établissements, et d'autre part un contrôle néo-libéral qui s'exerce à tous les échelons, de manière descendante, avec une évaluation des personnels et des établissements (celle des labos d'université est particulièrement violente) qui les mettent en rivalité, produisent une série de tensions et cassent les solidarités.

Il convient de s'opposer avec force à ces méthodes managériales dont les effets prévisibles sur les personnes (mise en compétition, clientélisme et servilité) risquent de se substituer bien vite à la recherche de l'efficacité pédagogique.

## Une préoccupation présente partout en Europe

Un travail important est mené par le comité syndical européen de l'éducation sur la souffrance au travail des enseignants, notamment dans le cadre de l'application de l'accord-cadre européen sur le stress et le harcèlement.

La santé et la sécurité des enseignants et des personnels de l'enseignement est l'une des préoccupations principales des membres du CSEE, qui estime que le stress lié au travail reste une menace majeure pour la santé et la sécurité. Ce problème requiert donc la vigilance des syndicats européens de l'éducation.

Depuis 2007, beaucoup de travail a été effectué en ce sens, et un plan d'action a été élaboré au cours des séminaires qui se sont clôturés par une conférence en Septembre à 2009 à Athènes portant sur « l'amélioration de l'expertise sur le stress au travail

pour les enseignants et assistance aux organisations membres du CSEE dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre CES-UNIE/UE APME-CEEP sur le stress au travail ».

Des « bonnes pratiques » ont été mises en évidence. Les syndicats de la FSU ont toutefois rappelé que celles-ci ne pouvaient suffire quand les politiques menées contribuaient à aggraver le stress et que cela devait donc s'accompagner de batailles importantes sur les conditions de travail, le statut et les contenus de l'enseignement.

Dans un nouveau projet, une enquête est lancée pour approfondir ce travail et rassembler des données concrètes sur le stress au travail pour les enseignants eux-mêmes.

Une conférence aura lieu à Berlin les 17 et 18 novembre. Le SNES et le Snuipp seront représentés.

# Youri Meignan : « Faire autorité dans le travail »

## Qu'appelle-t-on « travail empêché » ?

Je préfère parler de « travail de qualité empêché » : les travailleurs ne peuvent plus faire le travail comme ils savent qu'ils peuvent le faire. Ne plus pouvoir faire son travail avec la qualité dont on se sent capable est insupportable, moins du fait de ne pas être reconnu que de ne pas pouvoir SE reconnaître dans le travail que l'on fait. Les travailleurs expriment une crise de la réalisation de la qualité du travail. Cette crise affecte l'efficacité du travail dans ce qu'il produit pour les autres et dans sa dimension émancipatrice pour les travailleurs eux-mêmes. On ressent cette différence entre deux sortes de fatigues : l'une est lourde et durable quand on a fait du « boulot ni fait, ni à faire », alors qu'elle paraît beaucoup plus légère, voire tonique quand on a le sentiment d'avoir fait « du bon boulot ». La souffrance AU travail, la pénibilité, les risques psycho-sociaux, le stress voire les suicides sont des symptômes de la mauvaise santé DU travail, de son organisation, de sa conception et surtout du manque de débats professionnels sur les critères de qualité.

## Ce phénomène touche-t-il la fonction publique ?

Ce processus est général non seulement à la fonction publique mais également dans les différents secteurs d'activité mais il est probable que les services soient particulièrement exposés. L'activité des professionnels y a pour objet direct l'activité de l'utilisateur et donc sa vie, le cours de sa vie. Du coup les critères de qualité sont infiniment discutables et les débats d'autant plus cruciaux. Notons que l'encadrement est confronté au même processus, du fait de l'organisation très hiérarchisée du travail.

## Comment ça se joue aujourd'hui pour les enseignants en particulier ?

Ils ne supportent plus les injonctions dites paradoxales. Souvent elles lient deux facettes de la prescription, l'une explicite, l'autre implicite. Par exemple les prescriptions à « individualisation » se multiplient, mais « il va sans dire »

qu'il faut en même temps « faire classe », c'est-à-dire faire vivre un groupe d'élèves dans un environnement non-perturbant qui constitue des ressources pour les apprentissages individuels. Ces injonctions exacerbent des dilemmes professionnels qui ne sont pas nouveaux : enseigner et sélectionner, individuel et collectif, compétence et concept, discipline et outil, faire apprendre et faire réussir... Depuis des générations les enseignants tentent chaque jour de régler subtilement et continuellement ces objets professionnels complexes du travail ordinaire. Comment se fait-il que nous peinions collectivement et syndicalement tant à transformer ces trésors d'expériences, chaque jour actualisés, en autorité du métier pour reprendre en main le travail ?

« Cela suppose la constitution de collectifs, qui prennent en charge la controverse... »



Youri Meignan, équipe de psychologie du travail et de clinique de l'activité du CNAM,

## Quelles sont les marges de manœuvre, ou les leviers de transformation dont disposent les salariés ?

Le syndicalisme est de plus en plus enjoint à contribuer à une gestion de la souffrance AU travail. Depuis une dizaine d'années différentes pistes visent à reprendre collectivement en main la question de la santé DU travail par la revitalisation du métier. Elles

montrent la nécessité de s'ancrer dans l'authenticité de la réalisation quotidienne et banale du travail, travail tissé d'arbitrages incessants et d'une extrême subtilité pour faire face aux problèmes ordinaires. Dans le flux de l'activité, ces arbitrages disparaissent derrière des « on se débrouille comme on peut » occultés par les « bonnes pratiques ». Pourtant s'ils deviennent le point de départ de véritables controverses entre pairs cultivant les désaccords sur les manières de faire, on élabore des arguments qui deviennent des ressources partagées. La dispute entre pairs permet aussi d'être armés pour disputer aux directions l'organisation et la conception du travail en faisant autorité dans le travail.

Mais cela suppose la constitution de collectifs, qui prennent en charge la controverse... alors que la tradition syndicale est plutôt du côté du rassemblement ! Il y a collectif de travail (et non pas seulement travail collectif) quand on

perçoit que les désaccords sont intéressants car ils permettent à l'individu de ne plus être livré à lui-même quand il a des décisions délicates à prendre. Il est urgent de prendre le temps de mener la controverse professionnelle, avec des collectifs qui provoquent le désir de chacun à SE déterminer, c'est-à-dire à devenir auteur de ce qu'il fait en participant à l'histoire du métier.

# Égalité homme / femme :

Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire pour l'égalité entre les sexes, notamment en matière de rapports dans la famille et au travail. Au  $xxi^e$  siècle, est-il trop demandé de l'obtenir enfin ?

Si on se félicite des avancées en ce domaine, au prix de combats incessants et épuisants tant les freins sont nombreux et souvent insidieux, il est vraiment temps de passer à la vitesse supérieure afin de conquérir les derniers bastions de résistance, reven-



Un champ de travail rétréci.

diquer l'accès des femmes à tous les emplois, l'égalité salariale, la parité politique à tous les niveaux que la loi n'a pas encore réussi à imposer totalement.

La FSU mène depuis des années avec les associations féministes un combat pour l'égalité et notamment l'égalité professionnelle, elle s'est donc intéressée aux rapports récents sur ces questions.

Le rapport de l'IGAS, intéressant et approfondi, est principalement axé sur la question de la parentalité, au cœur d'un nouveau partage du temps à instaurer au sein du couple ; celui-ci suppose un investissement durable des pères dès la naissance de l'enfant et qui s'inscrive dans le fameux « partage des tâches » aujourd'hui encore peu équitables ; c'est lorsque les pères s'absenteront, au même titre que les mères, pour garder un enfant malade, demanderont à finir leur journée plus tôt pour aller chercher l'enfant à l'école, prendront un temps partiel lors de la naissance de leur 3<sup>e</sup> enfant qu'il sera démontré aux patrons, aux

employeurs publics qu'embaucher un homme ou une femme n'a pas d'incidence significative en terme de disponibilité ou d'investissement et donc que seules les qualifications et les compétences du/de la salarié (e) seront prises en compte. Beaucoup doit encore être fait pour voir évoluer la perception des employeurs, quand on sait qu'avoir un enfant fait du père un salarié valorisé et de la mère une salariée dont on doute et qu'on hésite à embaucher.

## 4 semaines pour le père

Le rapport propose un congé d'accueil de 4 semaines pour le père ce qui est positif mais il propose aussi de transformer en congé d'accueil une partie du congé de maternité (12 semaines au lieu de 16), ce qui serait moins protecteur pour la mère. Il ne faudrait pas qu'un dispositif d'accueil se substituant à une partie du congé maternité ouvre aux employeurs des marges de manœuvre. Ce rapport maintient un volume de congé maternité court, bien inférieur aux demandes des mères qui de fait allongent leur congé lorsqu'elles le peuvent. Le parlement européen a quant à lui proposé un congé de 20 semaines.

Le partage du congé parental, son éventuel fractionnement sur une plus longue période, sont des pistes intéressantes à creuser, en lien avec la question de la rémunération du congé qui est l'une des clés pour son efficacité et la condition qu'il soit effectivement pris par les pères. D'autres propositions méritent d'être approfondies et débattues comme la création d'un droit individuel à la parentalité (DIP).

## Un service public de la petite enfance

Mais l'offre de mode de garde d'enfant est insuffisante et pèse sur la reprise du

travail des mères aujourd'hui. C'est pourquoi la FSU revendique un service public de la petite enfance, avec la création de crèches, dotées de personnels qualifiés en nombre suffisant, d'assistantes maternelles formées, et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en maternelle, de plus en plus difficile, voir impossible dans certaines régions.

Les inégalités salariales ou de « responsabilités » entraînent aujourd'hui le choix quasi systématique de la mère lorsque se pose la question du congé, et ce choix forcé a des répercussions en terme de retraites ; la sous-rémunération scandaleuse de certains emplois (notamment les services à la personne majoritairement féminins, les emplois à temps partiels contraints, le plus souvent les emplois féminisés, contribuent à maintenir les écarts. La lutte pour des emplois qualifiés correctement rémunérés et à plein temps est un axe majeur de la bataille pour l'égalité.

## Inégalités salariales

Le rapport de F.Guegot pour la fonction publique reconnaît les inégalités salariales et propose quelques pistes comme un plan national de formation et de communication à l'égalité professionnelle, le renforcement des dispositifs statistiques, ou des chartes de gestion du temps qui sont des facteurs d'évolution possibles. Mais les propositions concrètes pour les faire disparaître manquent et certaines propositions, comme le partage du congé de maternité entre le père et la mère sont inacceptables. Le télétravail cité dans les deux rapports présente des risques forts d'interpénétration de la vie professionnelle et de la vie privée, cela suppose de poser un ensemble de questions et d'y répondre avant d'en faire un élément de conciliation de la vie professionnelle et familiale, et non forcément d'ailleurs d'égalité.

# avancer plus vite!



Dès la naissance...

© MUCHIELLI/NAJA

Il est temps de briser le plafond de verre auquel se heurtent les femmes. Alors que dans la FPE les femmes représentent plus de 57 % des catégories A, elles ne sont plus que 50 % (hors enseignants et militaires) à occuper un poste de direction. En 2008 on ne trouvait que 19 femmes préfets sur 192! La présence de femmes parmi les directeurs de recherche est extrêmement faible alors qu'elles sont relativement nombreuses parmi les chargés de recherche. La situation est très mauvaise dans la FPT avec seulement 18 % de cadres féminins pour plus de 56 % de femmes de catégorie A. Le « management masculin » recrute des hommes! Des sanctions doivent donc être prises pour lutter contre les discriminations. Le progrès social passe par l'égalité des hommes et femmes et cet enjeu doit être présent dans les débats autour des échéances de 2012. D'ores et déjà, pour la FSU, il s'agit d'une bataille syndicale de premier plan.

ELIZABETH LABAYE

**Manifestation nationale  
contre les violences  
faites aux femmes  
samedi 5 novembre  
[www.collectifdroitsdesfemmes.org](http://www.collectifdroitsdesfemmes.org)**

## 3 questions à Thalia Breton : « Il faut aller plus loin »

**Que pensez-vous des propositions contenues dans ce rapport (notamment autour de la parentalité)?**

Ce rapport permet d'abord de faire le point sur la répartition des charges parentales entre les femmes et les hommes. On pense souvent qu'aujourd'hui, l'éducation des enfants est partagée, or les 2/3 du temps parental sont encore assumés par les femmes! Certaines propositions sont intéressantes, notamment celles qui visent à partager le congé parental à égalité entre la mère et le père ou à augmenter le nombre de places en crèches. Par contre, je ne pense pas qu'il faille réduire le congé parental comme le rapport le propose.

**Ne faut-il pas aller plus loin?**  
Il faudrait déjà commencer par appliquer les « bonnes

propositions » de ce rapport! On a l'impression que le gouvernement l'a enterré. Ensuite, en effet, il faut aller plus loin, en travaillant dès le plus jeune âge sur les stéréotypes ou en sanctionnant plus durement les entreprises qui mettent au placard les femmes de retour de congé maternité.

**Comment faire prendre en compte la question des femmes dans la période qui vient?**

2012 sera un moment fort de débat public et politique. Pour Oser le féminisme! ce sera l'occasion de porter haut et fort nos revendications. Nous préparons une campagne de mobilisation et d'interpellation pour que l'égalité femmes-hommes devienne une thématique majeure des élections.



Thalia Breton, porte parole d'Oser le féminisme.

## Söderberg à Avignon

Connaissez-vous Hjalmar Söderberg ? L'écrivain suédois, aussi célèbre et étudié dans son pays que son compatriote Strindberg, est inconnu des Français. Ses romans traduits ne se trouvent quasiment pas sur les rayons des libraires, son seul drame joué,

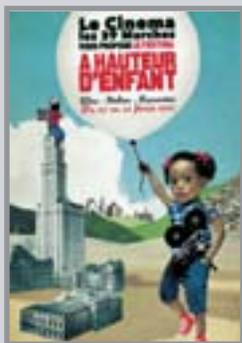


John Paval et Sonia Efraimsson interprètent *Docteur Glas*.

*Gertrud*, l'a été il y a déjà quinze ans, grâce à l'obstination de Gérard Desarthe qui le monta au théâtre Hébertot avec Ludmila Mikaël. Ce fut donc une heureuse surprise d'assister au Off d'Avignon, à une adaptation théâtrale du roman *Docteur Glas*, due à l'acteur américain John Paval, déjà remarqué dans ce festival pour *Love letters* d'Albert Gurney. Il interprète lui-même le rôle éponyme et a confié la mise en scène à Hélène Darche qui joua à Avignon avec Jean Vilar. Renvoyant le romantisme aux oubliettes, Söderberg s'en prend à toutes les institutions, du mariage à l'église réformée, et interroge la sexualité, l'avortement, le droit des femmes. Dans cette lutte contre la morale dominante, menée au nom d'un amour inavoué, le docteur Glas assumera une responsabilité individuelle qui ne sera pas du goût des censeurs suédois. Après avoir écrit *Gertrud* en 1907, Söderberg devra fuir son pays et s'installer au Danemark pour se consacrer au journalisme, puis à la lutte contre le nazisme. Les éditions Michel de Maule ont publié le fameux *Docteur Glas* et Viviane Hamy a commencé la publication des œuvres majeures de l'auteur suédois : *Égarements*, puis *La Jeunesse de Martin Birck* et enfin *Le Jeu sérieux*.

JACQUES MUCCHIELLI

## Trois labels pour le ciné de Sevrans



DR

Les 39 marches de Sevrans est désormais l'une des 125 salles françaises bénéficiant des 3 labels art et essai délivrés par le CNC :

« jeune public », « répertoire » et « recherche et découverte ». Le cinéma de Seine Saint-Denis, malgré des conditions d'exploitation difficiles, voit sa politique de programmation et d'animation ainsi distinguée. Fonctionnant en régie autonome, la petite équipe s'investit aussi dans un festival, A hauteur d'enfant, dont la 5<sup>e</sup> édition aura lieu en février 2012.

[www.cine39marches.fr](http://www.cine39marches.fr)

## Naissance d'un musée

Pierre Bonnard a séjourné de 1922 à sa mort en 47 au Cannet (06). Le peintre y a produit plus de 300 toiles, de son univers privé mais aussi des paysages. La municipalité, qui lui consacre des expositions depuis 2001, a réhabilité une villa Belle Époque pour y installer le 1er musée Bonnard. Avec un fonds de 150 œuvres,



DR

un budget d'acquisition confortable et des partenaires généreux, le musée devrait se développer. Les descendants de l'artiste ont déjà déposé 50 œuvres pour cinq ans et l'état français est susceptible d'en déposer. [www.museebonnard.fr](http://www.museebonnard.fr)

## Dickens au château...



DR

Le château d'Handelot accueille jusqu'au 13 octobre l'univers de Charles Dickens. Pas dans le Kent, mais dans le Pas-de-Calais ! Le centre culturel de l'entente cordiale a réuni la plus belle exposition consacrée en France au Victor Hugo britannique... en prélude aux commémorations du bicentenaire de sa naissance en 2012. 300 objets retracent sa vie d'écrivain et d'homme dans une région où il trouva le calme pour écrire et où il a vécu son dernier amour.

Rens : 03 21 21 73 65

## Gratuité au Louvre-Lens

Le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil d'administration du Louvre-Lens a voté à l'unanimité la gratuité totale de l'entrée du musée pour une durée d'un an, à titre exceptionnel, dès l'ouverture du site prévu en 2012. Les chefs-d'œuvre du Louvre exposés dans la Galerie du Temps et le Pavillon de Verre seront donc d'accès libre et un guide multimédia sera offert pour la visite.

## Balades artistiques en numérique

Pour la première fois, le département des Yvelines s'est associé à la société Walrus, spécialiste de l'édition multimédia, pour proposer le guide des Balades en Yvelines en version numérique. Disponible pour les smartphones, tablettes et liseuses électroniques, ce guide accompagne les visiteurs sur chacun des 12 parcours de la manifestation avec un plan de situation, des interviews vidéo d'artistes, des clés pour comprendre l'art contemporain.

## Les sciences aussi ont leur festival



DR

Le festival international du film scientifique Pariscience se déroulera au Museum d'histoire naturelle du 6 au 11 octobre. Une quarantaine de films, pour la plupart inédits, offrent une approche ludique et esthétique des sciences dans leur variété. La chimie est cette année à l'honneur, sous l'angle du développement durable, ainsi que la forêt dont c'est l'année internationale. Débats et rencontres avec scientifiques, réalisateurs et producteurs clôtureront chaque projection. Entrée gratuite.

[www.pariscience.fr](http://www.pariscience.fr)

# Le prix unique du livre 30 ans après

Il y a trente ans, la France adoptait le prix unique du livre. Pas sans mal... Malgré le bilan positif pour les libraires et les éditeurs, la bataille du prix fixe se poursuit.



Une affiche pour le prix unique du livre réalisé par les Éditions Paquet.

Le prix fixe du livre est pratiqué depuis bien longtemps en Europe du nord sous forme d'accords commerciaux entre éditeurs et diffuseurs. La décide de s'y mettre par la force de la loi en 1981, avec trois idées : l'égalité de tous les citoyens face au livre, le maintien d'un réseau dense de librairies, y compris en dehors des centre-ville ; la défense du pluralisme créatif et éditorial avec un soutien aux ouvrages difficiles.

Ce fut une bataille, car en 1979, l'arrêté Monory instaurant le prix libre autorisait la Fnac et les grandes surfaces à pratiquer des rabais de 20 % et plus. Libraires et éditeurs, clairement menacés, se sont alors révoltés derrière Jérôme Lindon, le fondateur des éditions de Minuit. En 1982, la loi Lang est entrée en vigueur, limitant les rabais à 5 % du prix imposé aux détaillants, fixé librement par l'éditeur ou l'importateur pour chaque ouvrage. Régulièrement contestée, la loi fait

l'objet d'un consensus des professionnels. À son entrée en vigueur en 1982, elle a été l'objet d'une « bataille juridique », de nombreuses grandes surfaces décidant de ne pas l'appliquer. Devant la multiplication des pratiques illégales, le gouvernement a pris un décret instaurant des sanctions pénales en cas d'infraction à la loi. Le Conseil d'État, saisi d'un recours contre ce décret, a confirmé sa légalité en février 1985. Puis la Cour de justice des communautés européennes a reconnu la conformité de la loi de 1981 avec le traité de Rome.

## L'impact du prix unique

Le consensus politique n'est toutefois toujours pas acquis. En 2008, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la modernisation de l'économie, des députés UMP et Nouveau centre proposent des amendements visant à réduire de deux ans à six mois le délai durant lequel les soldes de livres sont interdits...

Ceux qui arguaient la mort du secteur avaient bien entendu tort. Selon

## Le livre numérique aussi

**En mai 2011, la France a adopté une loi sur un prix unique du livre numérique. Elle prévoit que le prix fixé par les éditeurs français s'imposera à tous les diffuseurs « proposant des livres numériques aux acheteurs situés en France ». De ce fait les grands vendeurs en ligne Google, Amazon ou Appel ne pourront pas vendre à des prix inférieurs. L'Union européenne doit donner son avis avant le 27 octobre.**

un rapport 2008 de l'observatoire de l'économie du livre, en un peu plus de 35 ans les éditeurs ont triplé leur production, et le nombre d'exemplaires vendus a augmenté de presque 50 % entre 1986 et 1995. Ceux qui en ont le plus bénéficié sont d'ailleurs les grandes enseignes (Fnac, Virgin, Extrapole, Cultura, Espaces culturels Leclerc). La vente en librairie représente toutefois entre 40 et 45 % du marché de la vente du livre au détail. Aujourd'hui douze États membres de l'Union Européenne pratiquent le prix unique du livre alors que cinq États l'ont abandonné entre 1970 et 1996 (Finlande, Suède, Irlande, Royaume Uni et Italie). Chez ces derniers, le nombre des libraires et des nouveautés a diminué...

VÉRONIQUE GIRAUD

## Le bilan britannique

**Le Royaume Uni, qui a abandonné le prix fixe en 1995, est un exemple édifiant. Le prix du livre y a augmenté de 46,9 % alors que le coût général de la vie augmentait deux fois moins (27,9 %), le nombre de librairies a chuté. Elles ne représentent plus aujourd'hui que 8 % du marché, derrière la grande distribution (chaînes culturelles 47 % et supermarchés 11 %) et Amazon : 16%. La variété de l'offre s'est réduite, les libraires indépendants ne jouant plus leur rôle d'animateur, de conseil et de découvreur. Certains éditeurs ont disparu, leurs ouvrages n'intéressant pas la grande distribution.**



© TRÉVIERS/NAJA

# Les arts vivants vivotent

La culture n'échappe pas à la vague d'amaigrissement des dépenses publiques. Les arts vivants sont particulièrement touchés. Et ils le crient.

Il y a trente ans, un candidat à la présidence de la République pouvait inscrire dans son programme l'objectif de 1 % du budget de l'État consacré à la culture. Les arts vivants en connoissent



Avignon, lieu obligé de la manifestation du 14 juillet.

un nouvel essor. Ainsi, la danse française contemporaine alors naissante vécut un développement inespéré, grâce à la construction de lieux et à l'arrivée de salariés. C'était il y a une génération et bien de l'eau a coulé depuis sous les ponts. Le candidat devenu président renoua ensuite avec la mode des œuvres historiques marquant l'époque, comme de nombreux monarques et quelques présidents avaient su si bien le faire. Après la rénovation du Louvre, l'opéra Bastille, la Cité des sciences et celle de la musique, le président laissa sa place à un successeur qui voulut à son tour son musée des Arts premiers.

Ces grands travaux furent imputés aux budgets de la culture qui n'avaient jamais réussi à atteindre les fameux 1 %.

## Des budgets indéchiffrables

Lorsqu'on parle de culture, il est difficile de parler chiffres. Car on ne parle jamais des mêmes choses. Le doublement des crédits ? En 1982, la part de la culture passa effectivement de 0,47 % à 0,76 %, mais avec un élargissement des arts concernés.

Le 1 % ? Il ne sera réellement atteint qu'en 1993 et 1996, mais par le rattachement des directions de la langue française et de l'architecture qui dépendaient avant d'autres ministères. Et le budget total flirte avec les 1 % sans jamais les atteindre (2,7 milliards cette année pour 390 milliards de budget d'État). L'évolution des budgets selon les disciplines artistiques ? Quasi impossible à mesurer depuis la LOLF en 2006, la Culture ayant décidé de regrouper ses postes sous trois « programmes » (les patrimoines, la création, et la transmission des savoirs) et non par secteur d'activité comme auparavant.

Il est par contre des réalités incontestables : les musées nationaux ont perdu 5 % de subventions, ce qui, par exemple, a contraint Beaubourg à fermer deux salles d'exposition. Et les créateurs, acteurs, producteurs et diffuseurs des arts vivants disent vivre une régression sans précédent de leurs moyens financiers, qui n'est d'ailleurs pas du seul fait de l'État, celui-ci s'étant généreusement déchargé de quelques fonctions sur les collectivités territoriales. Au nom du « renforcement du partenariat entre l'État et les collectivités locales » comme dit le ministre Frédéric Mitterrand.

## Les arts vivants manifestent

Rarement un ministre a réussi à rassembler contre lui l'ensemble unanime de la profession. Celle-ci a choisi de dénoncer l'étouffement budgétaire des arts vivants cet été lors du festival d'Avignon. Il y a eu d'abord la lecture d'un texte public par le comédien David Lescot (voir ci-contre) le jour même de l'ouverture, dans la Cour d'honneur, en présence du ministre : « À force de réductions ou d'érosions année après année des subventions les artistes se retrouvent en grandes difficultés, les rémunérations baissent, les temps de répétition aussi ».

Ensuite une manifestation symbolique à l'appel de la CGT et du Syndeac, rejoint par un grand nombre d'organisations, s'est tenue en la ville d'Avignon dont la maire, la députée Marie-Josée Roig, a en charge les arts vivants à l'UMP.

Frédéric Mitterrand n'a pu nier le problème « Les moyens budgétaires sont nécessaires, mais ils ne sont pas suffisants » reconnaît-il dans une tribune au Monde. Et de préciser sa conception du nouveau rôle de l'État : « L'État doit agir comme un incitateur, et favoriser l'organisation de fi-

## Deux théâtres pour le prix d'un



**Restrictions budgétaires obligent, en juillet dernier, l'équipe du Tarmac, centre international de création francophone à La Villette, s'est installée au Théâtre de l'Est Parisien (TEP). Catherine Anne, qui dirigeait le TEP depuis huit ans, a été remerciée par le ministre de la Culture. Mettant un terme à un projet artistique fondé sur l'accès du jeune public à la création contemporaine, cette nomination entraîne également la disparition d'une structure, les lieux qu'occupait le Tarmac restant vides. Et Valérie Baran de confirmer : « ... il s'agit d'un déplacement du projet du Tarmac dans les locaux du TEP ». Pour le Syndeac et la CGT du spectacle, cette décision provoque un appauvrissement culturel et une perte d'emploi sèche. Si certains postes du théâtre de l'Est parisien ont pu être conservés, trois licenciements ont été menés et plusieurs CDD n'ont pas été reconduits.**



Les acteurs, danseurs, chorégraphes et metteurs en scène lors d'une manifestation au théâtre de l'Odéon.

© CADIEU/NAJA

nancements d'origines diverses, qui ne négligent ni les mécènes, ni les acteurs internationaux : il doit permettre une dynamique associant mieux encore la diffusion à la création ». En quelque sorte un État, qui met les gens en contact et verse quelques billets s'il en manque au projet, afin de ne pas tomber dans un « étatismisme d'un autre âge ».

Dans la foulée, le ministre annonça, à Avignon, 12 millions d'euros supplémentaires pour le spectacle vivant sur trois ans. Le Syndeac, syndicat des entreprises artistiques, parla alors de « nano-plan », et réclamant 150 millions, 80 ayant déjà été perdus du côté des départements. Le Syndeac s'appuie sur deux études. L'une montre que « depuis 1993, à périmètre constant, le ministère de la Culture a perdu plus de 450 millions d'euros de crédits ». La seconde met « en évidence que de 1992 à 2009, le spectacle vivant a augmenté de 14 % en dix-sept années, c'est-à-dire bien en dessous de l'inflation selon l'Insee ». Et le syndicat d'en déduire « Nous sommes loin des déclarations du ministère qui prétendait, dans tous les médias, que le spectacle vivant avait augmenté de 40 % en dix ans ».

JACQUES MUCCHIELLI

## L'appel d'Avignon

Le 7 juillet dernier, jour d'ouverture du festival d'Avignon, face à Frédéric Mitterrand et au public réunis pour le spectacle, le comédien David Lescot lisait le texte suivant (extraits) qui fut largement applaudi.

« Si nous avons voulu prendre la parole devant vous c'est parce que cette belle fête de l'esprit que constituent le théâtre, la danse et la musique, pourrait bien être menacée ainsi qu'une part importante du système culturel français. Il y a donc urgence à se mobiliser car c'est dans ce bel accord entre artistes et spectateurs que le spectacle vivant a encore un avenir. L'élection présidentielle de 2012 se profile à l'horizon et revêt une importance considérable dans les choix de société sur lesquels nous allons nous prononcer. Un mouvement politique libéral agressif en

France et en Europe entend réduire les services publics. Il attaque régulièrement l'art et la culture.

« À force de réductions ou d'érosions année après année des subventions, les artistes se retrouvent en grandes difficultés, les rémunérations baissent, les temps de répétition aussi. « Nous attendons des femmes et des hommes politiques de progrès qu'ils ouvrent un débat de fond sur ces questions ; ils doivent refuser les thèses libérales et la rengaine du pseudo-échec de la démocratisation culturelle. Ils doivent défendre le rôle du service public, la place de l'art et de la culture dans notre société, l'utilité de la formation du jugement critique, la nécessité de l'éducation artistique dans l'épanouissement des jeunes ; ils doivent prôner l'émancipation des individus. Il en est encore temps !

« Nous souhaitons qu'ils mettent en place des ré-

formes structurelles : une loi d'orientation et une nouvelle étape de la décentralisation qui, pour nous, reste une idée moderne à l'échelle de l'Europe ; un ministère de la Culture fort et doté de moyens nouveaux ; des mesures sociales pour les salariés du secteur, notamment le maintien du système de l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle.

« Nous voulons obtenir des engagements pour un plan de développement de l'art et de la culture et en particulier de la création. Il permettra de soutenir les projets nouveaux, les talents émergents, d'augmenter les capacités artistiques des institutions comme des compagnies. Il permettra de réaliser un vaste plan d'éducation artistique et de remettre ainsi en marche une véritable démocratisation culturelle. »

**Elinor Ostrom** est la première femme à avoir reçu le Nobel d'économie, en 2009, pour ses travaux sur la gouvernance économique démontrant « comment les copropriétés peuvent être efficacement gérées par des associations d'usagers "ce qui remet en cause" l'idée classique selon laquelle la propriété commune est mal gérée et doit être prise en main par les autorités publiques ou le marché ».

## « Faisons confiance aux gens »

Vos travaux portent sur la théorie du choix public avec une attention particulière aux biens communs (Common pool resources). Comment les définissez-vous ?

Les biens privés peuvent être conditionnés, on peut les acheter à l'unité ou en quantité. Le marché est l'endroit idéal pour acheter, vendre ou échanger les biens privés. L'exemple d'un bien commun pur, c'est un magnifique panorama. Quand vous en prenez des photos, vous pouvez les conditionner mais vous ne pouvez pas conditionner le panorama. Vous n'enlevez alors rien de la nature de ce bien. Il s'agit là de deux extrêmes.

Il y a quelques années, on utilisait le terme affreux de ressource de propriété commune, qui confondait la notion de propriété avec celle de ressource. Dans les années soixante-dix, nous étions nombreux à essayer de clarifier le fait qu'il y a d'un côté les ressources et de l'autre les régimes de propriété de ces ressources. Mais ces années ont aussi été celles de politiques publiques recommandant de gérer des ressources communes en en faisant un bien privé. L'eau en est un bon exemple.

*Vous expliquez que des copropriétés d'usagers peuvent être plus efficaces, dans l'exploitation de biens communs, que l'État ou le marché. Pouvez-vous nous donner un exemple ?*

Prenez un groupe de pêcheurs côtiers. L'expert évalue le rendement maximal de prélèvement, celui-ci est divisé entre les pêcheurs puis on attribue à chacun un quota individuel de vente. Sur le papier, c'est simple. Mais ça a été très difficile à mettre en œuvre. En Australie, il y eut quinze années de



© NAVA

marchandage, d'aller-retour, pour trouver vraiment le rendement préservant l'avenir. Les premières évaluations des experts étaient en effet trop importantes. Le gouvernement a dû se retourner vers les pêcheurs en leur disant : « les gars, on a fait une petite erreur. On vous a dit que vous pouviez prélever tant de tonnes de poissons mais ça ne marche plus ». Il s'en est suivi cinq années de négociations extrêmement difficiles puis on a abouti à un tonnage bien moindre. Mais ensuite les pêcheurs ont dit : « Vous nous rationnez, vous taxez chaque poisson pêché, mais personne n'entend notre voix. Nous voulons participer aux négociations ». Désormais un conseil formé de pêcheurs travaille main dans la main avec le gouvernement pour la gestion. L'observance de ces épisodes nous permet de modéliser des choix publics.

### Elinor Ostrom

Née en 1933 à Los Angeles, professeur de science politiques à l'université d'Indiana. Ses nombreuses études de cas sur la gestion des ressources humaines (forêts, pêche, eau...) sur plusieurs continents, la conduisent à proposer une troisième voie, celle de la gestion collective des usagers face au marché et à l'État. *La gouvernance des biens communs.* Ed. De Boeck, 2010.

Les questions de surexploitation des ressources, leur pollution et les solutions de gestion nécessaire sont présentes dans toute votre œuvre...

J'ai commencé mes travaux en 1963 par une étude sur les nappes phréatiques en Californie. Une d'entre elles se trouve sous onze villes différentes, dont Los Angeles. Cette nappe était surexploitée par 600 personnes, dont des exploitants agricoles, et cela créait un risque de salinisation de la nappe par l'océan. J'ai assisté à de nombreuses réunions d'usagers s'inquiétant du problème. La première question était de déterminer les barrières physiques de la nappe. C'est là que s'est posée la question de la gestion du bien commun : les usagers se sont adressés à une agence nationale, à des géologues, aux tribunaux, sans parvenir à régler leurs différends. Lorsque la Cour de justice a reconnu leurs droits fonciers, ils ont pu créer une nouvelle juridiction publique, puis ont décidé de mettre en œuvre un impôt extrêmement fort pour toute l'eau extraite de la nappe phréatique. Et puisque l'argent revenait à ce district spécial, c'était local et public. Cela n'allait pas à Washington, ni à Sacramento. Cet argent pouvait être ensuite investi pour traiter l'eau polluée de la nappe puis la remettre dans ce bassin versant. Une étude récente a démontré que cette nappe phréatique est maintenant dans de meilleures conditions qu'auparavant.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
VÉRONIQUE GIRAUD

A la MGEN, nous protégeons  
chaque jour 3,5 millions de personnes.  
Pour nous, la solidarité est essentielle.

Ainsi, quand les dépenses de santé  
des uns sont peu élevées, tous ceux  
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier  
d'une meilleure prise en charge.  
C'est cela, être la référence solidaire !

“  
**L'essentiel  
pour nous ?  
Etre bien protégés  
tout en concourant  
à la santé des autres.  
Bien plus qu'une  
mutuelle  
la référence  
solidaire !**  
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN Mutuelle Générale de l'Industrie Nationale, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN Santé, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN Prévoyance, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN Retraite, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN dépendance, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN Santé, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN Prévoyance, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN Retraite, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France. MGEN dépendance, 175 rue de la République, 92100 Nanterre, France.



# MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)